



Chers parents,

Le ministère de l'éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse s'engage depuis la rentrée 2024-2025 à sensibiliser les enfants et les parents à une Screen-life-balance, c'est-à-dire un équilibre entre les écrans et les expériences réelles. Cette campagne vise autant l'éducation formelle que non formelle.

Selon les réglementations du ministère, une interdiction intégrale des smartphones (y compris les montres connectées) est mise en place, après les vacances de pâques, dans les structures d'éducation et d'accueil pour enfants scolarisés au même titre qu'à l'enseignement fondamental.

Dorénavant, les smartphones et montres connectées doivent être éteints et rangés dans le cartable pendant tout le temps que les enfants passent à l'école et dans la maison relais (y compris pendant les récréations, les transports scolaires et lors des sorties et excursions).

En cas de non-respect de ces règles, l'appareil sera confisqué par le personnel du SEAS et pourra être récupéré par les parents au SEAS.

La responsabilité des appareils personnels incombe toujours aux élèves et à leurs parents. Le SEAS ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas de perte, de vol ou de dommages potentiels.

Néanmoins, l'utilisation des outils numériques reste autorisée dans le cadre des activités pédagogiques encadrées, qui s'inscrivent dans le contexte de l'éducation non formelle, de même que pour la documentation des offres pédagogiques ou les travaux administratifs du personnel du SEAS.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre coopération.

Cordialement.

Nathalie Thimmesch-Wagner

SEAS Bei de Kueben